

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE RÉSIDENCE ROYALE DE QUIERZY (OISE),

PAR M. DE LA FONS, BARON DE MELICOCQ, MEMBRE NON RÉSIDANT (1),

Les compilateurs et les critiques ont été long-temps partagés sur la situation de Quierzy. La plupart pensaient que, par le mot latin *Carisiacum*, il fallait entendre Cressy. Templeux paraît avoir été le premier qui ait placé, à Quierzy-sur-Oise, le *Carisiacum* des anciens monuments. D. Michel Germain, ayant visité les lieux, composa une savante Dissertation tendant à démontrer que le palais *Carisiacum* avait

(1) M. de Grattier, membre résidant, a ajouté quelques faits au travail de M. de la Fons.

été à Quierzy, sur la rive droite de l'Oise, au-dessous de Chauny et du confluent de la Delette, au sud-est de Breteigny (1).

Frédegair appelle Quierzy *Carisiacus villa palatii*; le poète Saxon, *Carisiacus villa regalis*; l'auteur de la vie de Louis-le-Débonnaire, *Carisiacus villa regia*; Eginard, les Annales des Français et celles de Saint-Bertin, *Villa Carisiacus*; les Capitulaires de Charles-le-Chauve, *Carisiacum palatium* et *Carisiacum palatium regium*. Masson, et tous ceux qui prétendent que ce lieu est Cressy, ont mis *Cresciacus super Saram fluvium* au lieu de *Carisiacus super Isaram fluvium*. Nous devons aussi faire remarquer que Frédegair, les Annales de Metz et Aimoin, placent ce château sur l'Oise.

Il est certain que les rois de la première race ont occupé le palais de Quierzy avant le temps où les monuments historiques commencent à en faire mention. Le document le plus ancien est de 686, sous le règne de Thierry III. C'est un diplôme daté du palais de Quierzy, par lequel Thierry permet à l'abbé Bertin, de fonder le monastère qui a depuis porté le nom de cet abbé, et dont la chronique est si connue. On a quelques chartes de Childebert III, fils de Thierry, datées du palais de Quierzy, comme la précédente. Protade, gaulois de nation, et créature de la reine Brunehaut, qui avait remplacé Berthoalde, comme maire du palais, en Bourgogne, fut mis à mort, l'an 605, près de Quierzy (2).

Il y avait à Quierzy, comme à Vic-sur-Aisne, un port et un

(1) Mabillon, de re diplomatica, lib. 4, p. 258.

(2) Mabillon, ibid.

hôtel des monnaies , entretenus par les premiers successeurs de Clovis (1).

Templeux a fait graver, dans une de ses descriptions géographiques , la figure d'une monnaie d'or de sept lignes de diamètre , qu'il dit avoir été frappée à Quierzy, sous les premiers rois de Soissons. (Elle se trouve aussi dans Blaeu.) On remarque , d'un côté , une tête avec le mot *Carisico* (*Carisiaco* suivant Blacu). On voit, de l'autre , un monogramme , en forme de croix , avec le mot *Nolea* ou *Nolenda* : c'était apparemment le nom du monétaire.

741. Charles Martel , étant tombé dangereusement malade à son château de Verberie , se fait transporter dans celui de Quierzy, où il meurt, le 22 octobre.

753. Pépin choisit le palais de Quierzy pour y passer la fête de Pâques , ce qui prouverait que ce château était alors l'un des plus considérables qu'il y eût en France.

Le lendemain , Pépin profita de la réunion des seigneurs que la fête avait attirés à Quierzy, pour tenir une assemblée générale. C'est dans cette réunion que ce prince résolut le voyage d'Italie. La présence du pape Etienne II , arrivé en France pour obtenir les secours du roi contre les Lombards , relevait l'éclat de cette assemblée.

Les religieux de Bretigny profitèrent de la présence du pape pour dissiper les doutes qu'ils avaient sur quelques points de discipline , concernant le baptême , le mariage , le clergé. Le pape examina leurs questions , auxquelles il fit une réponse contenant dix-neuf articles , dix sur le mariage , cinq sur le baptême , et quatre touchant le clergé (2).

(1) Histoire du Valois t. I, liv. 2, p. 144.

(2) Con. t. VI.

Dans la même assemblée de Quierzy, le roi Pépin transmet au pape Etienne et à l'Eglise de Rome, la propriété de plusieurs villes d'Italie, usurpées par les Lombards. Koch nous apprend même que la donation anticipée, que Pépin fit au pape de l'exarchat de Ravenne, fut signée à Quierzy (1).

Pépin célébra encore au palais de Quierzy, les fêtes de Pâques et de Noël des années 760 et 764, et y convoqua, à cette occasion, plusieurs parlements. C'est dans une assemblée de cette nature, tenue en 762, à Quierzy, que fut résolue la guerre contre Gaiffre d'Aquitaine.

775. Charlemagne y célèbre les fêtes de Pâques.

On lit dans Eginhart, qu'en 781, Suitbert, évêque de Ratisbonne, vint de Bavière au palais de Quierzy, où il présenta à Charlemagne les otages que Tassillon, duc de Bavière, devait lui livrer. Charles passa dans cette résidence l'hiver de cette année, et y solennisa les fêtes de Noël et de Pâques. L'année suivante, il y revint encore et y célébra les mêmes fêtes.

782. Charlemagne assemble à Quierzy les principaux seigneurs de son empire, au nombre desquels on voit figurer Guislard, comte de Vermandois. Un des principaux actes de cette assemblée contient la confirmation des biens donnés à l'abbaye de St.-Denis.

804. Le pape et l'empereur passent à Quierzy la fête de Pâques, suivant *l'Art de vérifier les dates*, ou la fête de Noël, suivant d'autres auteurs (2).

Plusieurs capitulaires de Charlemagne sont datés de ce

(1) Tableau des révolutions de l'Europe, t. I, p. 43.

(2) Tom. V, p. 453, édit. in-8°.

palais, un entre autres, de l'an 774, qui est cité par D. Germain, dans sa Dissertation sur le palais *Carisiacum*. Ce savant insinue que l'empereur céda cette résidence au fameux Roland, et il ajoute qu'ayant fait le voyage de Quierzy, pour reconnaître les lieux, il vit démolir une tour antique qui portait encore le nom de *tour de Roland* (1). C'est en 806 que le grand capitaine donna son nom à cette tour, qui a été depuis considérée comme le principal fief.

Roland n'est pas, suivant quelques-uns, un héros imaginaire, puisqu'on lui attribue la fondation de Saint-Marcel, à Paris.

✚ Eginhart rapporte que Louis-le-Débonnaire tint, en 820, l'assemblée générale des grands de la nation, au palais de Quierzy, et qu'il y prit le divertissement de la chasse pendant l'automne de 828. Plusieurs auteurs témoignent que ce prince trouvait toujours un nouveau plaisir à chasser dans les bois de Quierzy, qui renfermaient une partie de la forêt de Laigne, les bois de Breigny et d'Ourscamp.

On trouve dans Alcuin une description de ces chasses générales. Le poète représente le souverain environné d'une cour brillante, composée de l'élite des seigneurs français, des ministres, des comtes et des chefs de la magistrature. La reine et les dames de la cour assistaient à ces parties, montées sur des chevaux richement caparaçonnés, qu'elles maniaient avec une grande adresse. Ces chasses solennelles duraient toute la journée.

834. Après son rétablissement sur le trône, Louis-le-Débonnaire vint séjourner à Quierzy, palais qu'il préférait à

(1) De re diplomatica:

celui de Verberie. Il y attendit son fils Pépin avec les princes et les seigneurs de sa suite.

Charles-le-Chaue, ayant succédé à son père, épouse à Quierzy, en 843, Hermentrude, fille (nièce selon d'autres) du comte Adelhaid. Il quitta ensuite ce palais avec sa nouvelle épouse, et se rendit à Saint-Quentin, où il passa les fêtes de Noël et de l'Épiphanie.

Deux ans après cette solennité, c'est-à-dire en 845, Charles-le-Chaue demeura au palais de Quierzy une partie de l'automne, et y tint l'assemblée générale de la nation, la veille des ides d'octobre, indiction septième. Les actes de cette assemblée sont datés de la quatrième année de son règne.

838. Concile de Quierzy, le 6 septembre, en présence de l'empereur. Le diacre Florus y dénonce et fait condamner les ouvrages liturgiques d'Amalraire, chorévêque de Lyon. On y jugea aussi de nouveau le différend de l'évêque du Mans avec l'abbaye de Saint-Calès, en faveur du premier. Pagi met ce concile en 839, quoique la vie de saint Aldric le place en 838. L'évêque de Noyon y assista (1); il mourut pendant la tenue du concile et fut inhumé à Quierzy.

849. Second concile de Quierzy, en avril ou mai, où Gothescalc, moine d'Orbais, fut condamné à être fouetté (Gothescalc fut fouetté à Quierzy même, en présence de Charles-le-Chaue) et renfermé à Hautvilliers. Il fut jugé par treize évêques, dont les plus connus sont Vénilon, archevêque de Sens, Hincmar de Reims, Rothade, évêque de Soissons, Loup de Châlons, Pardule de Laon, Rigold, chorévêque de Reims. On comptait parmi les abbés présents à ce concile,

(1) Art de vérifier les dates, t. III, p. 44.

Ratbert de Corbie, Bayon d'Orbais, et Helduin de Hautvilliers.

Gothescala avait renouvelé le prédestinantianisme, condamné dans les conciles d'Arles et de Lyon, sur la fin du V^e siècle. Il écrivit, dans la prison, deux professions de foi, dans le sens d'un premier écrit qu'avait déjà condamné le concile de Mayence, en octobre 848. On écrivit alors pour et contre Gothescala. Gothescala, après avoir été condamné par les évêques et enfermé pendant long-temps, osa demander de prouver ses sentiments par l'épreuve du feu. Il prétendait entrer dans quatre tonneaux pleins d'eau bouillante, d'huile et de poix, et passer dans un grand feu sans se brûler. Il souhaitait de faire cette expérience en présence du roi, des évêques, des clercs, des moines et de tout le peuple, ainsi qu'il s'exprime dans sa seconde profession de foi. Cette expérience lui fut refusée. Hincmar le traita d'esprit diabolique, d'homme furieux, semblable en ce point à Simon le magicien, et il nous fait entendre que Gothescala avait demandé cette terrible épreuve dans plusieurs écrits (1).

850. Charles-le-Chauve reçoit à Quierzy les ambassadeurs des princes Induon et Miton ou Nuton, et les congédie après la conclusion du traité de paix qu'ils étaient venus solliciter.

853. Troisième concile de Quierzy, où quelques évêques et quelques abbés souscrivirent quatre articles composés par Hincmar, contre la doctrine de Gothescala (2).

856. Charles-le-Chauve assembla, aux nones de juillet, les

(1) Art de vérifier les dates, t. III, p. 49.

(2) Ibid. ibid. p. 51.

grands de son royaume au palais de Quierzy, afin de délibérer sur plusieurs objets importants. On dressa quinze articles qui devaient être envoyés en France et en Aquitaine, *ad Francos et Aquitanos* (1).

Un des articles portait, que le roi consentait à recevoir des remontrances s'il contrevenait aux lois et ne rendait pas justice à ses sujets; que s'il ne se corrigeait pas, il permettait à ses fidèles de s'unir entre eux, pour soutenir les intérêts des particuliers lésés, pour l'obliger à conserver les lois de l'état, et pour s'opposer à tout ce qui n'honorerait pas son gouvernement. D'autres articles, comme les dixième et treizième, disent, en substance, que si un vassal n'est pas content de son seigneur, il lui est permis de le quitter et de se rendre vassal d'un autre (2).

En cette même année, Charles célèbre à Quierzy l'union de sa fille Judith avec Edeluphe, roi des Anglais occidentaux, qui lui met sur la tête un diadème, et lui donne le nom de reine, contre la coutume de son royaume.

857. Charles-le-Chauve assemble à Quierzy, le 25 février, les évêques et les seigneurs pour remédier aux maux de l'Église et de l'État. On y résolut que les comtes, les évêques et les envoyés du prince tiendraient des assemblées locales afin de réprimer les brigandages qui se commettaient ouvertement (3).

C'est dans cette assemblée que furent dressés les capitulaires dits capitulaires de Quierzy.

(1) Histoire du Valois, t. I, liv. 2, p. 193.

(2) Baluze, capit. t. 2.

(3) Art de vérifier les dates, t. III, p. 52.

858. Pendant que Charles-le-Chauve faisait la guerre aux Normands, sur la Seine, Louis, roi de Germanie, son frère, vint descendre à Quierzy, à la tête d'une puissante armée, et tous les grands seigneurs de ces quartiers-là furent le trouver.

Bernon, chef des pirates de la Seine, vint lui prêter, dans cette résidence, serment de fidélité.

Durant cette même année, les prélats des provinces de Reims et de Rouen, rassemblés à Quierzy, envoyèrent à Louis-le-Germanique, les capitulaires qu'ils avaient faits. (Ce monarque se trouvait alors à Attigni, et avait envahi une partie du royaume de son frère.)

863. A la prière du pape Nicolas I^{er}, le roi consent au mariage de Judith, sa fille, veuve du roi d'Angleterre, avec Baudouin, comte de Flandre, qui l'avait enlevée. Il y donne audience, et fait de grands présents à l'ambassadeur de Mahomet, qui venait pour faire avec lui un traité de paix et d'alliance.

865. Arsénus, légat à *latere* de Nicolas, présente dans ce palais, à Charles-le-Chauve, Rothade, destitué canoniquement par cinq évêques, et que le pape, de son autorité privée, avait rétabli contre les formes. En outre, il réconcilie Lothaire, roi de Lorraine, avec la reine Théodeberte, qu'il avait répudiée.

L'édit rendu à Quierzy, en 861, prouve, suivant Du Cange, qu'il y avait dans ce palais une chancellerie : *Propterea necessarium duximus, et commendationem nostram ex hoc scribere rogaremus, quæ ex more nostro palatio apud cancellarium retineatur, etc.*

868. Concile provincial assemblé à Quierzy aux nones de

décembre. Le prêtre Viclebert y est examiné, et on le trouve capable de remplir le siège épiscopal de Châlons, auquel il avait déjà été nommé. Peu de jours après, il fut sacré par les évêques de l'assemblée dans l'église de Bretigny, qui dépendait pour lors du diocèse de Noyon.

Près de Quierzy, dit Colliette, existait un monastère appelé Bretigny, où l'on suivait un cours d'études. Dans ce même monastère ont vécu et sont morts saint Hubert, réclamé contre la rage, et saint Gamon, abbé, qu'on ne connaît que de nom (1).

Saint Hubert mourut le 30 mai 712. On l'enterra dans l'église de Saint-Pierre, en une chapelle dite des Balances, parce qu'on y pesait les offrandes des pèlerins, qui consistaient en pain, légumes, etc. Cette chapelle était dédiée à saint Gam ou Gamon, abbé. D'autres auteurs pensent que ces balances servaient à peser, pendant plusieurs jours, les malades, pour connaître, par la pesanteur plus ou moins grande, si le mal augmentait ou diminuait. Suivant Mabilon, cette superstition se pratiquait aussi dans plusieurs endroits (2).

On voit encore, dans le cimetière de Bretigny, un énorme bloc de grès, qui, suivant la tradition locale, servait de marche-pied à saint Hubert, lorsque, partant pour la chasse, il montait sur son fougueux destrier. Les pèlerins font dévotement le tour de cette relique d'un nouveau genre, en récitant des prières.

En 870, Charles-le-Chauve se rendit de St.-Quentin à

(1) *Mémoire sur le Vermandois*, t. I, liv. 5, p. 312.

(2) *Coint.* t. V.

Quierzy, Compiègne, etc., pour se livrer au plaisir de la chasse dans la forêt de Cuise, pendant l'automne. Une charte de 871 est aussi datée de cette résidence. Le même roi, encore convalescent de la maladie qu'il avait eue à Versigny, veut y passer quelques instants, et y forme le projet d'aller à Rome. Il revint habiter Quierzy au retour de ce voyage.

Ce prince était tellement jaloux de la chasse qu'il défendait, même à son fils, de chasser dans les bois de ce canton (1).

877. Charles-le-Chauve statue dans l'assemblée de Quierzy, de cette même année, que les offices des comtes, les bénéfices de ses vassaux et ceux de ses arrière-vassaux, passeraient à leurs enfants; et que ceux de ses vassaux qui, après leur mort, voudraient se retirer sur leurs alleux, pourraient disposer de leurs bénéfices.

Ce capitulaire, considéré dans toute sa teneur, n'est peut-être pas aussi exprès qu'on l'a cru généralement sur l'hérédité des offices, et la conversion des bénéfices en fiefs. Mais ce qu'il y avait d'équivoque dans les dispositions, fut interprété par les mœurs.

Hilduin, abbé de Corbie, mourut pendant la tenue de ce parlement.

879. Louis-le-Bègue confirme, à Quierzy, la constitution de dot faite par Charles-le-Chauve, son père, à Richilde, sa seconde femme (2).

882. Carloman se rend à Quierzy, où il prend possession des états de Louis, son frère, dans une assemblée solennelle,

(1) Lelong, Histoire du diocèse de Laon.

(2) Factum de Husson, p. 33, rapporté dans la 3^e édition de Duplessis sur Paris.

après avoir juré d'observer le capitulaire de Charles-le-Chauve, de conserver les droits et les immunités de l'église.

886. Charles-le-Gros visite ce château.

A la fin du IX^e siècle, Quierzy fut pillé et dévasté par les Normands. Ils s'y retranchèrent, en 891, après avoir laissé leur flotte à l'embouchure de l'Oise, et ils ravagèrent le Noyonnais. La faim les chassa et ils se portèrent sur la Flandre. Ils revinrent à Quierzy, en 899, sous le règne de Charles-le-Simple : ils étaient appelés par Hébert I^{er}, comte de Vermandois et seigneur de Chauny.

Dépouillé de ses commodités et de ses agréments, abandonné de nos rois, Quierzy fut donné en fief à des châtelains qui le fortifièrent, et le firent appeler Cherisy, du nom latin *Carisiacum*, qu'on traduisait ainsi dans le langage vulgaire. Le domaine de Quierzy demeura uni, près d'un siècle et demi, aux trois châtellenies de Béthizy, Verberie et Laon.

Vers l'an 1070, Gérard-le Borgne, châtelain de Quierzy, qui n'avait qu'à vie le gouvernement de ce château, eut un différend très-vif avec Radbod II, évêque de Noyon ; il en disputa la jouissance à ce prélat qui l'avait reçu, en 1068, à titre de don du roi Philippe I^{er}, et le contraignit de le lui céder en fief héréditaire.

Gérard ne tenait Quierzy qu'en arrière-fief d'Enguerrand de Coucy, à qui Radbod l'avait lui-même transmis. C'est à ce titre que les seigneurs de Coucy exigèrent de ceux de Quierzy, foi, hommage et dénombrement.

Voici ce que l'on trouve dans un titre de l'ancien chapitre, au livre coté L, n^o 35, au sujet de la demande de Radbod.

Castellum, nomine Carisiacum, in pago Sussionico situm, pro illo et successoribus suis perpetuo habendum,

erat enim suo episcopio proximum et ob cavendas vicinorum inimicorum insidias quas frequenter patiebantur, suæ ecclesiæ habebatur necessarium.

Gérard I^{er} fut assassiné en 1112, dans l'église de Notre-Dame de Laon, par les ennemis, qui n'osaient l'attaquer ailleurs.

Guibert dit que ce seigneur, quoique de petite stature et maigre de corps, s'était rendu redoutable à plusieurs dans les provinces de Soissons, de Laon et de Noyon, par la vivacité de sa langue et de son courage. Il s'était croisé avec Godefroy de Bouillon.

Gérard II, fils du précédent, fut seigneur de Cherizy (Quierzy) et de Longpont.

Un de ses fils, Nivelon évêque de Soissons, échangea, en 1188, la seigneurie de Pierrefonds avec Philippe-Auguste.

Un cartulaire de l'ancien chapitre de Noyon, de 1158, coté F, fol. 47, prouve que la forteresse de Quierzy, était encore intacte sous Louis-le-Gros, puisqu'il s'exprime ainsi :

Rex Francorum, pater Ludovici minoris, castellum (de Kerzy) prædictum penitus evertit pro malis quæ per illud circum manentibus inferbantur, ne illud deinceps reædificaret.

Gérard III succède à son père dans les fiefs de Quierzy et comme châtelain de Laon. Il se croisa avec Philippe-Auguste. Gobert de Cherisy, fils du précédent, eut part à des démêlés entre l'évêque de Noyon et Enguerrand de Coucy, touchant la mouvance du château de Quierzy.

Hervé I^{er} succéda à son père Gobert de Cherisy; il fut aussi seigneur de Maret.

Hervé II fut seigneur de Cherisy et de Maret à la mort de son père. Il vivait en 1309.

Jean de Cherisy est le dernier descendant mâle de cette maison. Clémence de Cherisy, sa sœur, épousa Erard de Montmorency, seigneur de Conflans et grand échanson de France, auquel elle transmit la propriété de la terre et du château de Quierzy, à quelques réserves près.

En 1317, le roi Philippe-le-Long donna des lettres patentes par lesquelles il permettait à Erard de Montmorency et à Clémence, sa femme, de vendre au chapitre de Noyon les héritages féodaux qu'avait ladite Clémence, situés à Crépigny, Caillouel et Appilly, avec toute justice, que le roi dit être mouvant de lui : *Quæ omnia de feudo nostro movere noscantur*. Cette cession eut lieu le 8 juin 1318, en présence de Jean de Senscourt, de Bertrand Maquerel de Buchoire et de Jean Péruche de Maret (1).

A la mort de Clémence, Quierzy échut à Erard de Montmorency, l'un de ses fils, qui fut chanoine de Rouen et de Saint-Quentin, et mourut en 1358.

En 1373, le château de Quierzy et la terre de Camely (sans doute Camelin), *appendant dudit Quierzy*, étaient prisés *cinq cents livrées de terre, ou environ*.

Malgré les longues contestations de Jean Erard de Montmorency, seigneur de Fourmeries, frère du défunt, avec Jean II, son neveu, et Hugues de Montmorency, fils de Jean II, le château de Quierzy fut adjugé à Hugues, qui fut le dernier descendant mâle de cette branche. A sa mort, sa fille Catherine transporta, en 1424, la châtellenie du Quierzy aux seigneurs de Maret et de Balancy.

On voyait encore de nos jours, dans les ruines de cet an-

(1) Archives de Guischard.

- tique palais , des peintures à fresque qui représentaient les portraits des rois, des papes et autres grands personnages qui avaient assisté , soit aux assemblées nationales , soit aux conciles.

Maintenant il ne reste plus du château de Quierzy qu'un corps-de-logis, au premier étage duquel on monte par un escalier pratiqué dans une terrasse qui a dû se lier aux remparts, et sur laquelle vient aboutir un corridor donnant issue à trois ou quatre pièces. La croisée de la pièce du milieu est remarquable par sa largeur et sa profondeur : elle forme un vaste balcon d'où l'on a une vue magnifique. L'Oise coule au pied et décrit une presque île : son lit servait ainsi d'enceinte naturelle au palais. La façade du corps-de-logis qui donne sur la cour a été, dans sa partie supérieure, reconstruite à une époque que l'on peut fixer à celle de la renaissance : l'œil suit assez facilement la ligne qui sert de démarcation entre l'ancienne et la nouvelle construction. On voit s'avancer, au-dessus du toit, une croisée surmontée d'une fleur de lys et ornée de moulures et de ciselures qui méritent de fixer l'attention des hommes de l'art. Dans la partie inférieure du mur existe une autre croisée qui remonte à une époque beaucoup plus ancienne et qui conserve quelques vestiges d'antiquités. La façade du côté de l'eau est construite en grès dans sa partie inférieure. Elle se distingue par trois pleins-cintres qui font saillie pour soutenir le balcon dont nous avons déjà parlé, et qui fixent l'époque de sa construction.

A gauche de ce corps-de-logis sont de vieux bâtiments qui ont servi de dépendances : ils menacent ruine. En face est encore une tour que, par mesure de sûreté, il faudra peut-être bientôt abattre.